

## Bulletin d'inscription

### Coordonnées

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél mobile :

Email :

### Données personnelles

Date de naissance :

Profession :

Taille :

Expérience martiale :

### Inscription

Statut

Membre actif

Membre passif (AOKKS)

Membre passif

Tarifs

Ecolier 300.- / an

Adulte 500.- / an

-10% apprenti, AVS...

Cotisation annuelle (30.-)

Cours gratuits

Cotisation annuelle (30.-)

Prix par cours (20.-)

Options

Ecusson FSTJ (15CHF)

Ecusson WTJF (15CHF)

**Obligatoire : Ecussons FSTJ et WTJF + livre/licence au prix spécial de 55.- (paiement cash uniquement)**

Ce bulletin doit être complété, signé et remis au formateur avec **une photo** format passeport.

Le soussigné s'inscrit dès la date mentionnée ci-dessous et déclare accepter les conditions générales figurant en annexe.

Lieux et date :



Signature :

## Conditions générales

### 1. Généralités

Chaque participant accepte les conditions générales par sa signature sur le bulletin d'inscription.  
Seules les conditions générales figurant en annexe du bulletin d'inscription font foi. La version sur le site internet est indicative.

### 2. Tenue, équipement et hygiène

Tout l'équipement nécessaire peut être fourni par les formateurs et sera facturé en sus (préavis : minimum 15 jours).  
Le « Gi » (kimono) avec ceinture est obligatoire dès le 5e cours. Certains cours peuvent s'effectuer en tenue de ville.  
Le Tai-jitsu se pratique pieds nus (sauf cours spéciaux).  
La coquille (protection des parties) est recommandée.  
Par respect pour les autres pratiquants, le pratiquant doit être propre avec les ongles coupés courts et la tenue correcte. Le « Gi » lui aussi doit être propre (en principe lavé avant chaque entraînement).

### 3. Période d'essai

Les 4 premières leçons sont gratuites. En principe, celles-ci sont consécutives.

### 4. Inscription

La personne qui souhaite s'inscrire remplit un bulletin.  
L'inscription prend effet au 1er du mois suivant le dernier cours gratuit et est valable durant 12 mois.  
L'âge moyen accepté pour les adolescents(e)s est de 12 ans.

### 5. Offre de cours

Les membres des Ecoles de Tai-jitsu membres de l'ARTJ peuvent profiter réciproquement de toutes les prestations offertes en Tai-jitsu, ainsi que de celles sous l'égide du Karaté-club Okinawa, selon des modalités pratiques fixées par ce club.  
Les licenciés de l'AOKKS ont accès à toutes les prestations des écoles de Tai-jitsu, selon les modalités en vigueur.

### 6. Paiement

#### 6.1 Frais

Les frais comptés dans la cotisation annuelle sont :

Le timbre annuel

Les frais éventuels non comptés sont :

Renouvellement de licence/livre en cas de perte ou autre, à savoir un forfait de CHF 35.–.

Les frais des cours et stages spéciaux en fonction des contenus, durée et lieux.

Les ceintures sont fournies par les écoles pour tous les grades et sont incluses dans les prix.

Pour les ceintures noires, il est possible de faire reconnaître leurs grades au niveau mondial par la WFTJ. Prix : 1e dan €30, 2e dan €35, 3e dan €40, 4e dan €45, 5e dan €50, 6e dan €55.

#### 6.2 Possibilités de paiement

Cotisation annuelle payable en une fois pour les membres actifs (en début d'année).

Possibilité de payer en deux fois moyennant un supplément de 10.– de frais administratifs par versement.

Cotisation annuelle payable en une fois 30.– pour les membres passifs (en début d'année).

Pour les membres passifs, les 20.– se paient au comptant et en début de cours.

#### 6.3 Réductions

10% pour les apprentis, étudiant, AVS et professionnels de la sécurité (sur présentation de pièce justificative).

50.– pour le membre qui inscrit une nouvelle personne à l'association selon le principe de parrainage.

## Conditions générales (suite)

### 6.3 Réductions (suite)

Les membres de l'AOKKS (présentation de la licence AOKKS) bénéficient de la gratuité de l'offre de l'ETJC. L'inscription est cependant obligatoire, les pratiquants deviennent membres passifs et doivent s'acquitter d'une cotisation symbolique de 30.- par année. L'inscription est notée dans la licence de l'AOKKS.

Famille : seulement 2 membres payants (adultes ou enfants, maximum 3 personnes).

### 6.4 Absences

Les cotisations sont dues même en cas d'absence au cours, à l'exception des cas suivants :

Maladie, accident : note de crédit sur la cotisation de l'année suivante uniquement sur demande et sur présentation d'un certificat médical (au minimum 1 mois consécutif).

Congé prolongé : remboursement possible de la cotisation selon les mêmes modalités que la démission (sans frais).

### 6.5 Rappels

1e rappel sans frais, 2e rappel : 10.-, 3e rappel : 15.-, envoi en « LSI ».

Si aucun versement n'est effectué suite à la lettre-signature, on aura recours à la voie légale. Le pratiquant peut être exclu.

## 7. Renouvellement / démission

L'inscription est renouvelée tacitement de 12 mois en 12 mois selon le même mode de paiement que la période précédente.

Un changement de mode de paiement peut être demandé pour la période suivante.

Chacun peut démissionner en tous temps aux conditions suivantes :

La démission se donne par écrit, avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.

La cotisation déjà perçue pour les 12 mois en cours sera remboursée au prorata, sous déduction de CHF 50.- de frais.

## 8. Assurance

L'ETJC décline toute responsabilité en cas de vols survenus dans les locaux.

Le participant pratique le Tai-jitsu sous sa responsabilité. Il atteste qu'il est en bonne santé et apte à suivre les cours. Les assurances sont à la charge des participants.

L'ETJC décline toute responsabilité en cas d'accident survenu durant les cours ou d'autres activités sous l'égide de l'école.

L'usage de techniques de Tai-jitsu hors du cadre de l'ETJC est exclusivement sous la responsabilité du pratiquant et l'école ne pourra en aucun cas être tenue responsable.

## 9. Programme

Les cours ont lieu tous les jeudis soirs de 19h à 21h (sous réserve de changement).

Les cours n'ont, en principe, pas lieu durant les vacances scolaires officielles et pendant les jours fériés. Cependant, des cours spéciaux de vacances sont régulièrement organisés ainsi que des stages. L'accès au dojo est possible sur demande et sous la responsabilité du pratiquant.

## 10. Contact

Le site internet [www.taijitsu.ch](http://www.taijitsu.ch) et le groupe WhatsApp informent les participants des nouveautés ou des modifications dans les cours. Les participants peuvent communiquer avec les responsables par l'intermédiaire du site (email et téléphones disponibles sur le site).

### Adresse du secrétariat :

Ecole de Tai-jitsu du Chablais  
Lyne Perret  
Rte d'Antagnes 43  
1867 Ollon

### Compte Postefinance :

Ecole de Tai-jitsu du Chablais  
1867 Ollon  
IBAN :CH55 0900 0000 1473 1499 6  
Compte : 14-731499-6